

Zeitschrift: Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]

Herausgeber: Schweizerische Verkehrszentrale

Band: - (1944)

Heft: 12

Artikel: Numa Droz 1844-1899

Autor: P.Bd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-779211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



1907: « In Ermangelung einer besonderen Vereinbarung hat die neutrale Macht den bei ihr untergebrachten Personen Nahrung, Kleidung und die durch die Menschlichkeit gebotenen Hilfsmittel zu gewähren. »
 Was wollen wir geben? Genau gleich viel und nicht weniger, als wir geben können. Dem ferienbedürftigen Schweizer und dem körperlich und seelisch kriegsgeschädigten Ausländer jeden Standes. Indem wir auch hier durchhalten, bereiten wir einen Weg aus der materiellen und geistigen Tiefkonjunktur in eine schönere Zeit. Unser Helfen rechnen wir bereits zur geistigen Hochkonjunktur. Dr. med. Paul Gut, St. Moritz

In der Schweizer Familie finden die Flüchtlingskinder liebevolle Fürsorge; rasch gewöhnen sie sich an die neue Umwelt.
 Dans les familles suisses, les enfants réfugiés sont l'objet de soins affectueux qui leur facilitent l'adaptation à ce nouveau milieu.

NUMA DROZ 1844-1899

Cette année, Pro Juventute, la grande institution sociale en faveur de nos enfants et adolescents, honore par l'un de ses timbres la mémoire et l'activité de l'éminent homme d'Etat suisse Numa Droz.
 Pro Juventute, die große soziale Institution zugunsten unserer Klein- und Schulkinder und der ins Leben tretenden, schulentlassenen Jugend ehrt bei ihrer diesjährigen Aktion das Wirken des bedeutenden eidgenössischen Staatsmannes Numa Droz.



On a célébré cette année, dans le canton de Neuchâtel, le centenaire de la naissance de Numa Droz, qui, comme homme politique, comme législateur et comme écrivain, a profondément marqué sa trace dans la vie suisse du siècle dernier.

Numa Droz fut, au plein sens du terme, un fils de ses œuvres. Orphelin à six ans, dans une famille sans fortune, on le mit vite en apprentissage, et il devint ouvrier graveur d'horlogerie. Mais Numa Droz ne travailla que quelques années dans ce métier, il avait employé ses heures de loisir à étudier, ce qui devait lui permettre, à dix-sept ans, de passer le brevet d'instituteur primaire. Des essais littéraires, de petites nouvelles et des articles plus solides concernant des questions politiques attirèrent l'attention sur le jeune régent qui, bientôt, fut appelé à la rédaction d'un quotidien d'opinion. Dès lors, son ascension fut rapide. Numa Droz brûla les étapes du « cursus honorum » helvétique. Il est élu député, puis conseiller d'Etat neuchâtelois (1871 à 1875), en même temps, conseiller aux Etats qu'il préside en 1875, et à la fin de cette année, il entre au Conseil fédéral, dont il sera, avec ses trente-deux ans, le benjamin. Aucun de nos heptarques, n'est, jusqu'à nos jours, entré si jeune sous la coupole. Pendant six ans, le Neuchâtelois fut le seul à représenter la Suisse romande au Conseil fédéral. Deux fois, en 1881 et 1887, il se vit conférer les fonctions de président de la Confédération, et c'est sur la politique étrangère qu'il exerça particulièrement son influence, après avoir conduit le Département du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Ce magistrat aurait pu demeurer longtemps encore dans le collège directeur de notre pays. En 1892, il préfère se retirer, et lui, le jeune, fait place à des forces nouvelles. Il dirigera désormais le Bureau international des chemins de fer, et c'est dans ces fonctions qu'il mourra, âgé de 55 ans, quelques jours avant le début du XX^{me} siècle.

P. Bd.